

CULTURES

TECHNIQUES CULTURALES SIMPLIFIÉES ET MAE

Où en est la promotion de nouvelles pratiques agricoles en Wallonie?

Lors d'une session parlementaire, la députée Florine Pary-Mille a interrogé M. Lutgen, ministre de l'Agriculture de la Région wallonne à propos des techniques culturales simplifiées.

Aux Etats-Unis, plus de 24 millions d'hectares (soit 15% de la superficie cultivée) n'ont pas été labourés en 2004. L'Association française pour la promotion de l'agriculture durable indique que 200.000 hectares n'ont plus été «retournés» en 2004 sur le territoire de l'Hexagone.

D'où la question de la députée Florine Pary-Mille: quel est le nombre d'hectares sur lesquels la technique du semis direct est ou pourrait être mise en œuvre en Région wallonne? Qu'en est-il des primes MAE (mesures agri-environnementales)?

Questions auxquelles le ministre Lutgen a répondu ce qui suit.

Taux de pénétration du semis direct

Les agriculteurs n'ayant pas d'obligation de déclarer les techniques culturales adoptées dans leur exploitation, le nombre d'hectares, sur lesquels les techniques culturales simplifiées - TCS - (semis direct et/ou non-labour) sont mises en œuvre, n'est pas connu avec précision.

Par le passé, quelques dizaines d'agriculteurs appliquaient ces techniques sur quelques centaines d'hectares. Ils étaient suivis par le service de l'agronomie de l'Etat à Wavre, en collaboration étroite avec la station de phytotechnie du Centre de recherches agronomiques de Gembloux.

Actuellement, selon le Groupe d'intérêt économique Greenotec - qui est une initiative d'un groupe d'agriculteurs et qui reçoit actuellement une subvention de 245.000 euros pour un projet de développement des techniques sans labour d'une durée de 30 mois -, environ 25 % de la surface en froment et un peu de moins de 5 % de la superficie des autres cultures cette année, ont été semés sous TCS.

Ce sont donc 45.000 hectares (sur les 300.000 hectares de terres de culture de la Région wallonne) qui ont été emblavés en TCS durant l'année

Etudes diverses

La Direction générale de l'agriculture soutient plusieurs travaux relatifs à la prévention et la lutte contre l'érosion: un projet Interreg Mesam, une convention d'étude avec l'équipe du Professeur Bielders de l'UCL sur l'interaction entre des mesures agri-environnementales (MAE) et la lutte contre l'érosion, la convention Er-Ruis-Sol, le projet Greenotec précité,...

Le département de productions végétales du Centre wallon de recherches agronomiques étudie les effets de ces techniques sur la compaction des sols, le «salissement» des terres et les rendements des cultures ainsi pratiquées dans le cadre du développement des techniques d'agriculture de précision. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet d'une thèse de doctorat en sciences agronomiques.

Spécifiquement, en matière de TCS, dans le cadre de la convention d'étude «Greenotec» relative aux techniques culturales simplifiées, une journée d'étude a été organisée le 20 septembre 2005 à laquelle une cinquantaine de personnes ont participé: des agriculteurs, mais surtout des techniciens chargés de l'encadrement et de la vulgarisation, notamment des services agricoles provinciaux.

En 2006, le groupement d'agricul-

teurs Greenotec organisera quatre manifestations accessibles au public: la visite de l'exploitation d'un agriculteur, initiateur de Greenotec, pratiquant le non-labour depuis plus de 20 ans; une conférence de présentation des travaux réalisés au cours de ses conventions successives; une visite des champs d'essais; l'organisation d'une journée d'étude sur la décompaction des sols et le semis direct en betterave.

Les MAE

Au travers de telles manifestations, dans le cadre de sa politique de développement et de vulgarisation, la DGA organise l'information des techniciens d'encadrement des agriculteurs, que ce soit ses propres agents, mais aussi ceux des services provinciaux, des associations professionnelles agricoles ou des centres pilotes agricoles. Ces derniers, auxquels participent aussi les services agricoles provinciaux, sont d'ailleurs chargés, pour un secteur de production déterminé, de la coordination des campagnes de vulgarisation et d'information des producteurs.

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté permettant une majoration des primes octroyées dans le cadre des mesures agri-environnementales, l'augmentation des demandes a été très spectaculaire: le nombre de demandes enregistrées durant la campagne 2005 égale celui enregistré au cours des cinq précédentes campagnes.

Les principales méthodes visant

la lutte contre l'érosion sont: la couverture hivernale des sols; la rotation de jachères enherbées; les bandes de parcelles aménagées.

Pour 2005, les demandes à la couverture de sol repr 17.190 ha, les jachères enherbées repr 1.500 ha, dont 396 ha spécifiquement «bords de cours lutte contre l'érosion». Pas 345 agriculteurs à ont fait cette dernière mesure en n'est toutefois pas possible miner la part réservée à la lutte contre l'érosion, les deux étant fréquemment liés.

Conditionnalité des aides pa

Dans le cadre du soutien aux agriculteurs, ceux-ci se voient imposer de respecter différentes obligations en matière de «bonnes pratiques agricoles et environnementales».

Parmi ces exigences, figure la lutte contre l'érosion des sols. La parcelle de culture est considérée à risque érosif (présence de pentes supérieures à 10%), il est interdit d'y cultiver des plantes ou assimilées. Toutefois, la condition n'est pas d'appliquer une bande enherbée est installée sur la partie située au bas de la pente de non-respect de cette disposition. L'agriculteur se voit appliquer une pénalité allant jusqu'à 5% du montant des aides directes qui doivent être versées. En cas de récidive, la pénalité est de 15%.

